

d'un droit spécifique de 1c. la livre, l'augmentation du prix serait d'environ  $\frac{2}{3}$  d'un centin l'unité, ou de 2c., en chiffres ronds, pour trois. Pour les choux-fleurs l'augmentation serait d'un peu moins de 3c. et elle a été portée à 10c. Touchant le céleri, l'augmentation serait de deux tiers d'un centin la botte, et le prix a été haussé de 5 à 10c. Sur les tomates le même droit *ad valorem* existe, et il n'y a absolument aucun changement. Quant aux épinards, il y a une hausse d'un tiers de centin la livre, et, à la date du 10 mai, ils se vendaient 50c. la livre, alors que la veille ils coûtaient \$1.25. L'augmentation, pour la laitue, serait de  $\frac{1}{4}$  de cent la livre, et son prix a été élevé de 5c. Le prix des asperges a été haussé de 10c. à 25c. la botte. Ce dernier est approximatif parce que je n'ai pu obtenir le chiffre exact pour les asperges.

M. SPENCE: Où l'honorable député a-t-il puisé ses renseignements; dans quel journal?

Une VOIX: Cela ne vous regarde pas.

M. SPENCE: Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela.

M. BOTHWELL: Ces renseignements viennent du *Daily Star* de Toronto.

M. SPENCE: Je pensais justement au *Star*.

L'hon. M. CHAPLIN: Ah! mais.

M. SPENCER: Il n'y a rien de vrai dans tout cela.

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

M. BOTHWELL: Tels sont les faits. Il y a d'autres preuves que celles fournies par le *Star* de Toronto. L'honorable député aura l'occasion d'entendre des témoins en tout temps, parce qu'ils sont à la Chambre. Ces témoins se sont enquis de l'augmentation des prix demandés, et ont calculé les différences dans les prix.

M. SPENCE: Il n'y a rien de vrai.

M. BOTHWELL: En examinant les modifications, nous avons tenu compte des changements apportés au tarif. Outre les faits que j'ai mentionnés, il en est d'autres qui montrent que ces augmentations ont été suggérées par le commerce.

M. CAMPBELL: L'honorable député a-t-il dit que le droit sur les tomates n'a pas été touché?

M. BOTHWELL: Non, j'ai dit qu'il n'y avait pas encore eu de changement le 10 de ce mois. A cette date, les tomates étaient assujetties au droit *ad valorem*, et il n'a pas été modifié.

[M. Bothwell.]

M. CAMPBELL: Le nouveau tarif ne sera pas moins de 2c. la livre; c'est une forte augmentation sur l'ancien.

M. BOTHWELL: Le 10 de ce mois, le droit spécifique sur les tomates était de 2c. la livre, et la valeur d'expédition d'une caisse de tomates est de 3 dollars. Une caisse pèse 40 livres, et le droit spécifique serait de 80c., et le droit *ad valorem*, de 90c. C'est donc 10c. de plus que le droit spécifique.

M. CAMPBELL: Ce tarif comprend-il les caisses?

M BOTHWELL: Oui. Le droit spécifique est peut-être trop élevé en certains cas, mais je ne doute pas que nous aurons le loisir de discuter cette question lorsque les résolutions seront soumises à la Chambre par le ministre des Finances. Je suis sûr que s'il est démontré que ces droits spécifiques sont trop hauts ils seront modifiés.

Au sujet des droits compensateurs, je ne toucherai qu'un article. J'ai été étonné d'apprendre que l'an dernier l'Ontario a importé des Etats-Unis 1,430,413 boisseaux de blé et 3,396,248 boisseaux d'avoine. Il y a un surplus considérable de blé de l'ouest du Canada et il serait facile d'en approvisionner les marchés de l'Ontario, mais, apparemment, au cours de l'an dernier, on a pu acheter du blé américain à un prix favorable en regard du coût du blé de l'Ouest, en dépit du droit. J'ignore pourquoi ces achats se sont faits aux Etats-Unis.

M. BOURASSA: Parce que ces acheteurs étaient loyaux.

M. BOTHWELL: Trop loyaux peut-être, mais il n'en reste pas moins que l'on a importé environ 1,500,000 boisseaux de blé et 3,500,000 boisseaux d'avoine. Avec les droits compensateurs en vigueur, ce grain viendra maintenant de l'ouest du Canada.

M. STEWART (Leeds): C'est de la protection pour vous.

Une VOIX: Elle a du bon, tout de même.

M. BOTHWELL: Le budget n'a pas eu seulement pour effet de diminuer le tarif, selon l'expression du *Mail and Empire*, que j'ai cité, mais on lui doit bien d'autres avantages. J'ai déjà parlé de l'augmentation de la préférence britannique. Il exempte aussi de la taxe sur le revenu des coopératives de ventes, diminue de 50 p. 100 la taxe de vente, sans compter la diminution de 44 millions effectuée dans la dette nationale, ce qui réduit d'autant le service des intérêts. Comment le contribuable ne se trouverait-il pas bien d'un pareil budget? Aussi les remarques que l'honorable chef de l'opposition a faites à Guelph